

Maîtrise de l'activité industrielle - Site Ecore Aubange

Le Groupe Ecore est un des leaders du recyclage de déchets métalliques au service des entreprises, des collectivités, des artisans et des particuliers, qui participe à l'économie circulaire en permettant le tri et le recyclage des matières premières.

A l'instar de toute activité industrielle, le travail de recyclage des déchets peut avoir une incidence sur son territoire. Attentives à ce sujet, les équipes Ecore travaillent au quotidien pour assurer la maîtrise de leur activité afin que celle-ci se déroule dans le cadre le plus sécurisé possible et dans le respect de son environnement. Vous trouverez ici une synthèse des moyens mis en place sur le site d'Aubange ainsi qu'un aperçu des investissements qui seront réalisés dans ce domaine dans les prochains mois.

Des procédures et infrastructures conçues et adaptées au fil des ans pour limiter les nuisances éventuelles :

- Les fournisseurs de déchets sont informés et sensibilisés très régulièrement par Ecore sur la qualité environnementale attendue des produits pouvant être réceptionnés. Cela permet un tri efficace en amont, adapté aux nouveaux types de déchets (ex : batteries électriques), et assure ainsi un fonctionnement optimal du broyeur.
- Un contrôle des déchets entrants est réalisé à réception par le personnel formé du site, afin de s'assurer de la conformité de ceux-ci.
- Une installation de pré broyage des déchets métalliques a été installée en 2012, mise en amont du broyeur, celle-ci permet de déchirer les déchets entrants. Ainsi, le risque de surpression dans le broyeur est limité.
- Les installations de broyage sont entièrement blindées pour absorber les chocs et surpressions qui peuvent survenir. Cette enceinte permet aussi de minimiser le bruit de l'installation.
- Le broyeur est équipé d'un système de dépoussiérage par voie sèche (cyclone) puis dépoussiérage par voie humide (un laveur Venturi). Ce système a été modifié et amélioré en 2011.
- Le site est entièrement dallé pour assurer une isolation maximale de son activité, limitant l'impact de nos activités sur les sols. Depuis l'achat par notre groupe du site en 2012, les dallages ont été entièrement refaits. Par temps sec, cette dalle, ainsi que les stockages de déchets sont régulièrement arrosés pour limiter les envols de poussières.
- Le système de collecte et traitement des eaux pluviales de ruissèlement a été entièrement refait en 2014, il est équipé d'un bassin d'orage et d'un système de traitement des eaux (déboureur et séparateur à hydrocarbures) Enfin, dans le cadre des obligations de notre permis, un PISOE, plan interne de surveillance des obligations environnementales est mis en œuvre, des analyses des eaux de rejet et des rejets atmosphériques canalisés sont réalisées et partagées avec les autorités compétentes qui réalisent par ailleurs leurs propres contrôles.

Des investissements prévus dans les prochains mois pour aller encore plus loin :

- Une opération importante de maintenance sur le pré-broyeur existant est prévue au mois d'août 2020 au cours de laquelle certaines pièces seront remplacées afin de déchirer plus efficacement et finement la ferraille avant qu'elle soit broyée.
- Un deuxième pré broyeur sera installé fin août 2020. Il s'agit d'une nouvelle installation qui complètera le travail du premier pré-broyeur et permettra de minimiser le nombre de surpressions.



groupe ecore

| BELGIUM

- Un système de micronisation, brumisation de fines gouttelettes dans le caisson du broyeur va être installé dans les prochaines semaines et permettra de capter une grande partie de la poussière émise lors de cette opération, à la source.
- Des études (test pilote, analyse d'efficacité) sont en cours afin de compléter le système de filtration des rejets atmosphériques existant.
- Un merlon sera créé sur un des côtés du site (au niveau de la route desservant le parc à conteneurs),
- Dans le cadre de notre permis, un réseau de surveillance des retombées de poussières va être installé en périphérie de notre site avec un contrôle annuel de ces retombées et un PRED, plan de réduction des émissions diffuses, va être établi. Pour ces points, nous avons une réunion de travail fixé le 15/09/2020 avec l'AWAC et le DPC.

Les équipes du site Ecore Aubange restent à votre disposition pour toute question par rapport aux dispositifs et procédures décrits ci-dessus. Ce document sera mis à jour régulièrement afin que chacun puisse avoir l'information la plus complète et exacte sur le sujet.

Contact : Alain Didier - 063380000